

Appel à contributions

Date limite : 31 mai 2007

Colloque AFSP / SPIRIT / CEVIPOF Des « legislative studies » en France ?

Les études parlementaires :
état des lieux et perspectives

28 septembre 2007

Lieu : Assemblée Nationale, Paris



- Colloque organisé par l'Association Française de Science Politique et les laboratoires SPIRIT (UMR 5116) et CEVIPOF (UMR 7048)
- Responsables scientifiques : Eric Kerrouche et Olivier Rozenberg

Ce colloque se propose de faire le point sur les études parlementaires en France dans leur dimension analytique, méthodologique et théorique. À cet égard, le constat connu d'un délaissement de l'étude des arènes parlementaires par la science politique française ne semble pas – ou plus – pleinement pertinent.

Deux axes de réflexion peuvent être dégagés afin de mettre en perspective les travaux portant sur le Parlement en France. Il s'agit d'abord de dresser un état des lieux des travaux ayant pris pour objet d'étude le Parlement (ou les parlementaires) tout autant que l'analyse de certains aspects de l'institution parlementaire par d'autres travaux et/ou disciplines non spécialisés sur cette question. On pourra, ensuite, s'interroger sur l'intégration, problématique mais engagée, des études législatives françaises dans le champ des legislative studies. Ces deux axes et les questionnements qui leur sont associés sont évoqués brièvement dans cet appel à contributions.



1/ Vers un bilan raisonné des études existantes

Les lectures institutionnaliste et « classiste »

En premier lieu, le Parlement français n'a pas cessé d'être un objet d'analyses avec l'avènement de la cinquième République. Certains travaux ont en effet continué à placer l'Assemblée nationale et le Sénat au cœur de leur investigation. Ils procèdent principalement de deux perspectives distinctes. La première est institutionnaliste. Marquée par l'influence du droit constitutionnel, elle se fonde sur les règles formelles organisant les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif pour dresser le bilan des forces et (surtout) des faiblesses du Parlement français au regard des limites imposées par le texte constitutionnel et la pratique. Plusieurs auteurs, juristes ou politistes, ont développé de telles analyses à travers des recherches, des manuels, des chroniques parlementaires et des numéros spéciaux de revues, (comme, par exemple, la revue *Pouvoirs*). On renvoie, afin de situer le propos, aux travaux de Pierre Avril, Olivier Duhamel, Didier Mauss, Jean-Luc Parodi ou Jean-Louis Quermonne.

La seconde perspective emprunte à la sociologie des élites. Comme l'a souligné Frédéric Sawicki, un paradigme « classiste » caractérise nombre de travaux français dans ce domaine en relation avec la question de la représentativité des élites. Depuis la fin des années soixante, plusieurs études empiriques ont ainsi cherché à mesurer l'écart entre représentants et représentés. À cet égard, la plupart d'entre elles se sont concentrées sur la composition sociologique des assemblées et ce quelles que soient leurs orientations théoriques. Certains travaux de Pierre Birnbaum, Mattei Dogan ou Daniel Gaxie procèdent d'une telle démarche. Plus rares sont les études par questionnaires ayant cherché à mesurer la représentativité de l'opinion des parlementaires, et non de leurs seuls attributs socio-économiques. On citera à cet égard les productions conjointes de Roland Cayrol, Jean-Luc Parodi et Colette Ysmal dans les années 1970, et surtout la somme publiée par Philip Converse et Roy Pierce en 1986, *Political Representation in France*.

Le Parlement français a ainsi été étudié dans une perspective institutionnaliste ou sociographique. Une des ambitions de ce colloque est de dresser le bilan des travaux évoqués rapidement ci-dessus. Quelles sont les forces et les faiblesses de ces approches classiques des études législatives ? Quel est leur héritage au sein de la recherche contemporaine ? On observera notamment qu'à de rares exceptions, les approches institutionnalistes et sociologiques, travaillés par des questionnements spécifiques, n'ont pas dialogué entre elles. L'étude des règles organisant le jeu institutionnel a été presque disjointe de l'analyse des attributs et caractéristiques des acteurs parlementaires - une telle disjonction pouvant expliquer le constat dressé par Olivier Nay : « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française ».

Le Parlement étudié « malgré lui » ?

En second lieu, la perception d'un délaissement des études parlementaires découle également du fait qu'une partie des travaux abordant l'analyse de certains aspects du Parlement ne placent pas forcément celui-ci au cœur de leurs investigations. En fait, la centralité des arènes parlementaires au sein des systèmes politiques explique que les analystes des politiques publiques, des partis politiques, de sociologie électorale ou de philosophie politique sont parfois amenés à prendre en compte les parlements et leurs élus. L'évocation de ces différents champs disciplinaires donne le sentiment que le Parlement a, en quelque sorte, été étudié malgré lui et de façon sectorielle (cf. les recherches sur les débats en séance, les procédures parlementaires ou le personnel des assemblées).

Le colloque ambitionne de dresser le bilan de ces différents travaux en les recentrant précisément sur la question parlementaire. Comment ces grands courants d'analyse conçoivent-ils, explicitement ou implicitement, le Parlement ? Comment faire la synthèse des conclusions auxquels ils ont abouti ? D'une façon générale, il est frappant de constater que la plupart des sous-disciplines évoquées s'accordent à faire du Parlement une arène secondaire sans pour autant négliger totalement son étude. A titre d'exemple, les partis politiques constituent des organes essentiels de médiation entre représentants et représentés. Les réunions des dirigeants d'un parti sont sans doute plus déterminantes que celles d'un groupe parlementaire, d'une commission ou des députés en séance. Pour autant, la pleine compréhension d'un parti ne saurait négliger l'étude de son groupe parlementaire ou des stratégies suivies pour en constituer un. Le même raisonnement peut être tenu dans le domaine des analyses de politique publique, de sociologie électorale ou de pensée politique. Le Parlement apparaît rarement comme central, pour autant son étude n'est jamais totalement évacuée. On citera ainsi, parmi une multitude d'exemples, les travaux portant sur la réforme du code pénal de Pierre Lascoumes ou les analyses de l'évolution du principe représentatif par Bernard Manin ou Pierre Rosanvallon.

Le colloque vise ainsi à rendre compte de cette présence en filigrane du Parlement dans la recherche française. À cet égard, elle prendra en compte l'évolution récente avec le développement de plusieurs champs ou sous-champs disciplinaires qui ont pu, du fait de leurs préoccupations et méthodes, aborder l'étude du parlement : la sociohistoire du politique s'intéresse ainsi à la généalogie des pratiques et dispositifs d'assemblées ; les études de genre ont considéré la place et le rôle respectif des hommes et des femmes dans l'hémicycle ; enfin, certains travaux sur les systèmes locaux de gouvernance, en se focalisant sur les dynamiques propres aux assemblées locales se sont concentrées sur l'analyse du fonctionnement de celles-ci. On finira ce point en rappelant que d'autres disciplines que la science politique sont également amenées à aborder tel ou tel aspect de la vie parlementaire. On citera ainsi les études d'anthropologie politique menées au Parlement européen puis français par Marc Abélès. Des spécialistes des différents domaines évoqués intéressés par la question parlementaire sont ainsi invités à proposer une contribution afin de dresser le bilan des apports de l'ensemble de ces recherches à la connaissance des assemblées.

2/ Le désenclavement de l'étude du parlement : vers des legislative studies à la française ?

Le constat d'une faiblesse des études parlementaires en France peut être partiellement amendé en prenant en compte l'évolution récente de la recherche. Si plusieurs indicateurs conduisent à confirmer non seulement un déficit des études législatives françaises – mais, surtout, un relatif isolement vis-à-vis des recherches pratiquées ailleurs – certaines dynamiques en cours permettent d'entrevoir un désenclavement progressif de l'étude du parlement. Cette évolution s'observe dans différents domaines, qu'il s'agisse de l'analyse comparée, des études européennes ou de l'école dite des choix rationnels.

En matière d'analyse comparée, le déficit des recherches françaises a pu s'observer à travers l'absence d'études consacrées au Parlement français dans certains ouvrages collectifs publiés en Europe dans les années 1980 et 1990. On renverra ici aux publications dirigées par Herbert Döring ou Philip Norton. Depuis quelques années, la situation semble progressivement évoluer du fait de la participation de chercheurs français à des réseaux européens voire du lancement de plusieurs études comparatives initiées par des laboratoires de recherche français. Le colloque pourrait ainsi être l'occasion de prendre la mesure de ces dynamiques émergentes. Ensuite, les études européennes, en analysant le Parlement européen ou le rapport à l'Europe des parlements nationaux, ont également contribué à renouveler l'intérêt pour l'institution parlementaire. L'enjeu épistémologique du colloque consiste, à cet égard, à interroger l'idée d'une spécificité de l'approche française des objets parlementaires européens. Dans quelle mesure les recherches passées, et surtout en cours, s'intègrent-elles au mainstream européen (Simon Hix, Tapio Raunio...) ?

Enfin, le colloque vise à questionner plus spécifiquement la question de l'importation des legislative studies américaines en France. Un courant dynamique de la science politique américaine se consacre à l'étude du parlement. Depuis les années 1980, et les travaux précurseurs de Kenneth Shepsle, ce secteur est caractérisé par son haut degré de modélisation et par l'inscription théorique de la plupart de ses travaux au sein de l'école des choix rationnels. En matière d'études législatives comme dans d'autres domaines, l'importation de ce type de recherche en France a rencontré de profondes réticences. Le but de ce colloque est d'engager une réflexion sur l'intérêt et les limites de l'apport de ce type de travaux pour comprendre les parlements en France et en Europe. À cet égard, l'analyse spatiale du vote, les approches distributives du comportement parlementaire, la théorie des jeux ou la principal agent theory constituent autant de références incontournables tout autant que les publications de John Huber sur l'Assemblée nationale ou celles de George Tsebelis sur le Parlement européen et le bicamérisme.

Le colloque vise non seulement à dresser le bilan des études législatives en France mais également à prendre la mesure de l'état actuel des recherches en questionnant le rapport entre les traditions épistémologiques hexagonales et les dynamiques européennes et américaines. À cet égard, l'enjeu de la réflexion ne consiste pas tant à pointer un « retour du Parlement » - dont certains travaux ont montré qu'il était limité et contingent - qu'à analyser les modalités du mouvement actuel de désenclavement des études parlementaires à la française. Comment les études portant sur le parlement peuvent-elles se saisir de concepts et de méthodes forgées dans le cadre de travaux sur le Congrès ou d'analyses comparées ? Dans quelle mesure les legislative studies pratiquées hors de France peuvent-elles enrichir l'analyse du Parlement français ? Entre l'institutionnalisme constitutionnaliste et le néo-institutionnalisme rationaliste, quels sont les axes de recherche et les passerelles qui s'esquissent ?

Afin de répondre à ce questionnement, les contributeurs veilleront à situer leurs présentations par rapport aux travaux passés et aux recherches en cours tant dans une dimension théorique que méthodologique. En développant une réflexion collective dans ces domaines au sein de l'AFSP, le colloque vise à rassembler l'ensemble des politistes francophones intéressés par la question parlementaire et à constituer, à terme, une structure de réflexion et d'échange spécifique.

www.afsp.msh-paris.fr Il est demandé de préciser à quel axe (1 ou 2) les contributions pourraient être rattachées. Les propositions de contributions - 2 500 signes maximum - doivent être adressées à :

Eric Kerrouche
Chargé de recherche CNRS au SPIRIT
e.kerrouche@sciencespobordeaux.fr

Olivier Rozenberg
Chargé de recherche FNRS au CEVIPOF
olivier.rozenberg@sciences-po.fr

*La liste des propositions retenues sera communiquée le 22 juin 2007.
Le texte définitif (ne devant pas excéder 60 000 caractères espaces compris)
sera impérativement envoyé aux organisateurs pour le 31 août 2007.
Les contributions pourront s'effectuer en français ou en anglais.*